

AUTORISATION DE CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIERS - R482 (INITIALE)

PRE REQUIS



- Maîtriser la langue française être majeur.
- Satisfaire aux conditions d'aptitudes médicales à la conduite d'engins.
- Se munir des EPI nécessaires.

PROGRAMME



Introduction / Accueil

Partie 1 : Réglementation

- Conditions de construction/ d'utilisation/responsabilités;
- Classification/ connaissance des différentes technologies des engins ;
- Règles de conduite de circulation et de stationnement sur les voies ;

Partie 2 : Les dispositions générales de sécurité

- Mise en œuvre et règles de stabilité , distances avec les conducteurs électriques ;
- Les organes et les dispositifs de sécurité, les pictogrammes, la signalisation , la plaque de charge ;

Partie 3 : Les Vérifications

- A la de prise et de fin de poste,
- Entretien courant,
- La maintenance, compte rendu des anomalies.
- Les consignes et manœuvres d'utilisation en chantier ;

Partie 4 : Mise en pratique (selon catégorie)

- Réaliser la prise et la fin de poste sur l'engin concerné ;
- Circuler en marche avant et marche arrière sur différentes voies de circulation et en condition de travail ;
- Réaliser des travaux correspondant à l'engin dans le respect des règles d'utilisation et de sécurité.

Partie 5 : Tests Théorique et Pratique.

OBJECTIFS



- Conduire en sécurité et utiliser les engins de chantier, conformément à la recommandation R 482.
- Appliquer les règles d'utilisation et de sécurité de l'engin de chantier en fonction de sa catégorie.
- Réaliser les contrôles sur les engins et rendre compte des dysfonctionnements.

PUBLIC



Conducteurs d'engins de chantier débutants.

DUREE ET LIEU



- **En présentiel**, dans vos locaux ; **En Hybride** (présentiel + distanciel).
- **3 jours** (variable en fonction du nombre de personnes et de la /les catégorie(s) visée(s)).

METHODES / EVALUATION DES COMPETENCES



- Apports théoriques : ppt, vidéo, support papier ;
- Questions / réponses , échanges ;
- Mises en situations théoriques et pratiques : cas retour d'expériences ;
- Si aptitude et réussite aux tests : délivrance de l'autorisation de conduite sur la catégorie concernée.

TARIF



- Nous consulter.